

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Madame Nicole JOULIA, Première Adjointe au Maire d'Istres.

Mme JOULIA.- Chers collègues, bonjour. Il est l'heure, nous allons commencer ce Conseil municipal, que je présiderai aujourd'hui en l'absence de M. le Maire.

En tout premier lieu, je vais vous demander d'approuver les procès-verbaux des Conseils municipaux... Non, nous allons d'abord faire l'appel. Nabila Brahmia, voulez-vous bien faire l'appel ? Merci.

Madame Nabila BRAHMIA, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs JOULIA, CASADO, ARAGNEAU, GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, TRONC, BREMAUD, EINAUDI, MORA, ALVERNHE, BLANCHON, GEFFRAULT, GRIMALDI, SLOTTA, RAOULT, GODIN, BRAHMIA, SIERRA, GOUIN, PLANELLES, LEBAN, PRÉTOT, CAILLAT, CRIADO, GABANOU.

Absents excusés :

M. BERNARDINI, Maire, procuration à Mme JOULIA
Mme CAMOIN, Adjointe au Maire, procuration à M. CASADO
Mme FALCO, Adjointe au Maire, procuration à M. BREMAUD
Mme QUET, Adjointe au Maire, procuration à M. GEFFRAULT
Mme TRAMONTIN, Adjointe au Maire, procuration à M. TRONC
M. BERNARDET, Conseiller Municipal, procuration à M. ARAGNEAU
M. PRIAUD, Conseiller Municipal, procuration à Mme ALVERNHE
Mme CAMBILLAU, Conseillère Municipale, procuration à Mme GODIN
Mme DECOMBIS, Conseillère Municipale, procuration à M. SIERRA
Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme MORA
Mme REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Mme BRAHMIA
Mme BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à M. GARCIA
M. POLETTO, Conseiller Municipal, procuration à M. CAILLAT
M. MAYOR, Conseiller Municipal.

Absent :

Aucun.

A – Communications de Monsieur le Maire

B – Approbations des procès-verbaux des séances des Conseils municipaux du 20 mars et du 10 avril 2025

Mme JOULIA.- À moins que vous ayez des remarques, nous pouvons approuver les procès-verbaux des Conseils municipaux du 20 mars et du 10 avril.

Y a-t-il des interventions ? Nous pouvons l'approuver, merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

C – Décisions valant délibération du 22 mars au 30 mai 2025

Mme JOULIA.- Avez-vous des questions concernant les décisions valant délibération du 22 mars au 30 mai ? Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Bonjour.

Je réitère à chaque fois ma question. Il nous est extrêmement difficile de travailler sur les décisions valant délibération, qui sont fort nombreuses et qui sont toutes écrites d'une façon extrêmement succincte. M. le Maire a reconnu que c'était effectivement compliqué et nous a invités à consulter les techniciens, sauf que, lorsque les techniciens ne sont pas disponibles, c'est difficile pour nous d'avoir un avis.

Je vous en cite une parmi tant d'autres : « Consultation du cabinet Untel pour défendre les intérêts de la Ville. » Nous sommes tout à fait d'accord, nous ne mettons pas en cause, mais nous aimerions simplement savoir pour quelles raisons ce cabinet est sollicité et quels sont les intérêts de la Ville. C'est tout.

Je le redis donc encore une fois : il serait sympathique que, une fois par mois, au moins un tiers des décisions valant délibération nous soient transmises de sorte que nous puissions travailler dessus.

Merci.

Mme JOULIA.- Très bien, nous entendons votre demande une nouvelle fois.

M. CAILLAT.- Je finirai le mandat en demandant la même chose, je ne me fais aucune illusion.

Mme JOULIA.- Si vous avez des questions précises pour ce matin par ailleurs, vous pouvez les poser, j'ai quelques éléments de réponse.

M. CAILLAT.- Je pense que certaines questions sont d'une clarté absolue et que d'autres sont écrites d'une façon très succincte. Je comprends bien que l'on ne peut pas mettre la délibération à chaque fois, mais ce serait sympathique que nous puissions avoir des réponses sur certaines questions.

Mme JOULIA.- C'est donc une remarque d'ordre général, très bien.

M. CAILLAT.- Merci.

Mme JOULIA.- J'allais dire « nous le notons », mais, vous le savez, il n'y a plus de sténotypiste en ce moment. Il y a un enregistrement, donc votre question sera...

M. CAILLAT.- Je pense que l'enregistrement se fait et que ce sera retranscrit.

Mme JOULIA.- Absolument. C'est aussi pour cela qu'il faut que vous parliez bien dans le micro pour que ce soit plus facile ensuite au niveau de la transcription des débats.

Pouvons-nous passer à l'ordre du jour ? Je prends ce silence comme une approbation.

FINANCES

1- Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. RAOULT (*Lecture du rapport*)

M. RAOULT.- Vous avez les propositions concernant ce budget. Les éléments pris en compte sont principalement les subventions complémentaires aux associations, ainsi que les montants du Dilico et de la Dotation de solidarité urbaine connue après le bouclage du budget primitif.

Il faut préciser que l'épargne prévisionnelle et l'emprunt ne sont pas impactés par cette décision modificative.

Mme JOULIA.- Y a-t-il des questions par rapport à cette DM, qui est relativement restreinte ?

M. PRÉTOT.- Comme c'est le prolongement du budget sur lequel nous avons déjà émis un vote négatif en mars dernier, nous nous y opposerons à nouveau. Pas de remarques particulières.

Mme JOULIA.- D'accord.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres I, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

ABSTENTION : 1 voix (GABANOUE Grégory)

2- Fonds covid Résistance - Comptabilisation des pertes sur prêts

Rapporteur : M. RAOULT (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

3- Garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat pour l'acquisition des 110 logements collectifs de la résidence des Échoppes à Istres

Rapporteur : Mme MORA (*Lecture du rapport.*)

Mme JOULIA.- Y a-t-il des questions sur cette garantie d'emprunt ? Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Nous donnons une garantie d'emprunt, c'est tout à fait normal, nous l'avons toujours fait. Où le projet se trouve-t-il aux Échoppes ? Est-ce que c'est le lieu et l'emplacement où il y avait... ?

Mme MORA.- C'est un rachat.

(*Échanges hors micro.*)

M. CAILLAT.- D'accord, merci.

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOUE Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTION : 1 voix (Liste En Avant Istres)

Mme JOULIA.- Par principe, vous votez contre les garanties d'emprunt ?

M. PRÉTOT.- Oui.

Mme LEBAN.- Oui, tout le temps.

Mme JOULIA.- Pas les logements sociaux, quand même ?

Mme LEBAN.- Si.

M. PRÉTOT.- Nous votons contre le principe de garantie d'emprunt.

4- Convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres - Prise en charge financière par la commune des abonnements annuels pour l'année scolaire 2025-2026

Rapporteur : M. GRIMALDI

Mme JOULIA.- C'est une convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la Métropole et ses communes membres. Vous savez que, historiquement, quand il y avait les Conseils de territoire, l'intercommunalité les prenait en charge. M. Grimaldi va nous expliquer la situation actuelle.

(Lecture du rapport.)

M. GRIMALDI.- Je vous laisse regarder les tableaux qui détaillent les différentes tarifications pour les trois types de pass.

Mme JOULIA.- Ce n'est pas obligatoire pour la commune, mais ce pass est très apprécié par tous les étudiants.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

5- Concours aux associations, syndicats et établissements publics - Exercice 2025

Rapporteur : Mme GOUIN *(Lecture du rapport)*

Mme GOUIN.- Concernant l'évolution de la mise à disposition du personnel de la commune pour la Maison pour tous et l'Office du tourisme, vous avez la liste des personnes concernées.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

6- Rapport d'activité 2024 concernant la concession de service public relative à la gestion d'une fourrière animale sur le territoire de la Ville d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

M. ARAGNEAU.- Vous avez le rapport d'activité 2024, qui a fait l'objet d'un examen de la commission consultative.

Je voudrais simplement apporter deux précisions qui ont été demandées par des personnes présentes lors de la commission lundi matin. Ils ont demandé quelle était la différence entre la capture et la prise en charge. La capture, c'est la récupération sur la voie publique des animaux en divagation. La prise en charge, c'est fait par la SACPA pour soigner, nourrir et vacciner l'animal éventuellement.

Mme JOULIA.- Ce sont des sujets sensibles, c'est important de le savoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 CONCERNANT LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE ANIMALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ISTRES

7- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité » 2025 pour des travaux de désimperméabilisation des allées du cimetière du Rouquier

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Nous avons sollicité le Département le 20 mars 2025 pour une subvention concernant des travaux de désimperméabilisation des allées du cimetière du Rouquier. La subvention a été classée dans les travaux de proximité, cela fait donc changer le taux de subvention. Le montant était de 41 757 € HT, il y aura 12 528 € pour la commune et 29 229 € pour le Département.

Mme JOULIA.- Une fois de plus, nous voyons l'importance de l'aide du Département dans le cadre des travaux de proximité, qui s'élève ici à hauteur de 70 %.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

8- Relais Petite Enfance – Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme JOULIA.- En l'absence de Mme Falco, c'est Mme Santini qui va nous parler du relais petite enfance au CEC.

Mme SANTINI.- Tout à fait. C'est une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le relais petite enfance « Peter Pan », qui a ouvert le 1^{er} janvier au CEC, pour faire des projets en collaboration avec la direction de la protection maternelle et infantile.

Mme JOULIA.- C'est dans le cadre du service départemental d'aide aux familles du Département.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

9- Création d'un restaurant administratif à destination des agents de la Ville d'Istres, du CCAS et de l'Office de tourisme

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Nous sommes là sur la création d'un restaurant administratif à destination des agents de la Ville. Je précise, il est uniquement à destination des agents de la Ville, du CCAS et de l'Office du tourisme. On est bien là sur les agents territoriaux.

(Lecture du rapport.)

M. BREMAUD.- Je rappelle que cette délibération a aussi été votée hier soir en conseil d'administration du CCAS.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

10- Tarifs billetterie de la Régie des agents de la Ville avec participations à compter du 1^{er} juillet 2025

Rapporteur : M. BREMAUD

Mme JOULIA.- En l'absence de Mme Camoin, c'est Laurent Bremaud qui va poursuivre sur les tarifs de la billetterie de la Régie des agents.

M. BREMAUD.- Comme précédemment pour le CCAS, ce sont des éléments qui ont été votés en conseil d'administration. Je parle sous le contrôle de M. Caillat, bien évidemment, puisqu'il y participe.

M. CAILLAT.- Je n'étais pas au dernier conseil d'administration.

M. BREMAUD.- D'accord.

Nous sommes là sur la délibération n° 10, les tarifs de la billetterie de la Régie des agents de la Ville avec participations à compter du 1^{er} juillet 2025. Vous avez toute la tarification, souhaitez-vous que je la lise ? Non ? Merci.

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRÉTOT Robin)

11- Régie des agents de la Ville d'Istres - Tarifs des locations hiver 2025-2026
Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Nous sommes sur le même type de délibération, mais sur les tarifs des locations d'hiver 2025-2026, avec 12 destinations proposées.

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRÉTOT Robin)

12- Les Jeudis étoilés - Convention de partenariat et tarifs à compter du 19 juin 2025
Rapporteur : M. SIERRA

M. SIERRA.- Dans le cadre des Jeudis étoilés, la commune souhaite s'entourer de partenaires pour apporter un soutien financier à la réalisation de ces jeudis. Vous avez un tableau qui récapitule l'ensemble, notamment les encarts sous forme de bâches et les différents montants. Le Conseil municipal est appelé à approuver les différents tarifs de partenariat et la convention afférente.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13- Fêtes de l'étang 2025 - Contribution financière et convention de partenariat
Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- Vous savez que, depuis l'année dernière, ces fêtes ont pris un caractère nouveau avec plusieurs villes. Cette année, il y aura quasiment tout le monde, au moins 9 sont sûres. Des subventions ont été demandées aux différentes collectivités qui ont répondu favorablement, ce qui fait que, par rapport à l'année dernière où il y avait eu un peu plus de 4 000 € de participation, il reste une participation par ville de 2 750 €.

La Ville a bien sûr décidé de participer à ces Fêtes de l'étang, je vous demande donc de voter favorablement pour cette participation de la Ville avec toutes les villes riveraines de l'étang.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

14- Rues de l'étang 2024 - Répartition de la subvention versée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- J'enchaîne avec les Rues de l'étang. Décidément, nous sommes très soucieux de notre étang.

C'est une répartition de subvention. C'est une délibération habituelle que nous votons chaque année. Le Département donne une subvention. Historiquement, trois villes participent : Saint-Chamas, Saint-Mitre et, depuis la création de Rues de l'étang, Istres. Il s'agit donc de répartir équitablement la subvention du Département, qui est de 15 000 €, entre les trois Villes, en fonction de la grandeur de la ville et du projet très précis.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15- Soutien aux projets d'action culturelle - Première répartition 2025

Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- C'est un soutien aux projets d'action culturelle, une enveloppe « traditionnelle » qui met la culture au service de projets sociaux ou favorisant l'inclusion. Nous sommes là avec le festival de la Guinguette Sonore sur deux projets expérimentaux.

Vous vous souvenez, nous avons eu une opération avec Sandrine Godin par rapport aux enfants souffrant de surdité et avons vécu des moments très forts avec eux. Nous allons poursuivre, et ce sera un peu un « projet pilote » parce que, pendant ce festival, des gilets sonores pourront permettre aux sourds de participer par la perception de vibrations. En même temps, par rapport aux groupes qui sont sur scène et qui chanteront en français – sinon, cela aurait doublé la difficulté –, il y aura une traduction en langue des signes de la chanson chantée sur scène. C'est un premier dispositif expérimental et important.

Vous avez peut-être vu aussi sur les plages marseillaises que quelque chose est mis en place : le dispositif Safer. Safer est assez courant maintenant dans tous les festivals où il y a beaucoup de monde. Marsatac a été un pionnier dans l'expérimentation. Maintenant, beaucoup le font, et c'est dorénavant étendu sur la plage. En quoi cela consiste ? Le but est de permettre à toutes les femmes, les jeunes femmes en particulier, de vivre le moment du festival, le moment sur la plage ou n'importe quel moment sans subir de harcèlement, parfois sexuel, souvent sexiste, sans être harcelées. Par exemple, sur les lieux de festivals, il peut y avoir des silhouettes avec des parties du corps vertes, oranges ou rouges. Vous devinez quelle est la règle du jeu. Cela permet aussi une réflexion de la part des garçons, qui peuvent se dire « attention, moi, je prends cela comme un jeu, mais c'est en fait une agression ». C'est en gros ce qu'il va se passer.

Je vous demande d'approuver ces deux dispositifs qui favorisent globalement l'inclusion, l'inclusion des femmes partout dans l'espace public, l'inclusion des personnes souffrantes de handicap. Avec Sandrine, nous serons très attentives à cela.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

16- Tarifs relatifs à la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : Mme AYOT

Mme AYOT.- Il s'agit, comme tous les ans, de nous prononcer sur les tarifs relatifs à la taxe sur la publicité extérieure. Cette année, il y aura une augmentation sur les pré-enseignes. Pourquoi ? Considérant l'impact croissant de cette publicité extérieure sur l'environnement visuel des espaces publics et, surtout, pour mieux réguler ces dispositifs que l'on voit proliférer de partout, nous avons décidé d'augmenter ce tarif de 5 €. En revanche, pour tout ce qui concerne les enseignes liées à l'activité d'un commerce, les tarifs restent inchangés.

Je tiens à informer mes collègues que, lorsque nous recevons des porteurs de projet, etc., nous travaillons sur leurs enseignes pour qu'ils n'aient pas à payer cette taxe, donc en étant en dessous des 7 m², et en les encourageant à mettre moins de publicités extérieures. Bien sûr, ils en ont besoin pour travailler.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

17- Convention de moyens entre le SDIS13 et la commune d'Istres relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques pour les plages - Saison 2025

Rapporteur : M. ARAGNEAU

M. ARAGNEAU.- C'est une convention traditionnelle, signée tous les ans, qui lie la Ville et le SDIS sur la surveillance des plages de la Romaniquette et du Ranquet. Ce que l'on peut dire, c'est qu'elles seront surveillées du 7 juin au 31 août inclus, soit 86 jours, et de 10 heures à 18 heures.

Mme JOULIA.- C'est une convention précieuse. J'en profite pour faire un petit clin d'œil aux pompiers.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18- Adhésion à l'Union des clubs taurins de France (UCTF)

Rapporteur : M. RAOULT

Mme JOULIA.- En l'absence de Mme Camoin, c'est M. Raoult qui rapporte la délibération 18.

M. RAOULT.- Elle concerne l'adhésion à l'Union des clubs taurins de France. L'appel à cotisation pour cette adhésion est de 200 € par an.

(Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

19- LE DEVEN - Adhésion auprès du GHN (Groupement hippique national)

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- La première délibération sur le Deven concerne l'adhésion au Groupement hippique national. C'est un groupement qui apporte conseil et assistance aux dirigeants, il aide au développement des entreprises dans la gestion, la compréhension et le respect de la législation.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20- RÉGIE DU DEVEN - Défraiement des membres de jury

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI. - La deuxième délibération sur le Deven concerne le défraiement des membres du jury lors des compétitions lorsqu'ils viennent, pour qu'ils puissent notamment assurer ces journées, ou plutôt ces week-ends.

M. CAILLAT. - S'il vous plaît ?

Mme JOULIA. - Oui ?

M. CAILLAT. - Puisque l'on parle du Deven, nous avons eu une réunion avec Mme Santini pour parler de l'avenir du Deven, qui était en situation un peu compliquée financièrement. Or, en allant me balader, j'ai vu qu'il y avait la création de nouveaux box au centre équestre, 16 nouveaux box, je crois. Est-ce qu'une étude a été faite qui nous permet de penser que, en créant de nouveaux box, on pourra tenter de rééquilibrer les comptes, ou est-ce que cette décision avait été prise avant que nous ayons pris la décision de « municipaliser » ? Cela m'interroge. Voilà, c'est tout.

Encore une fois, on pose des questions pour avoir des réponses, pas avec un air suspicieux. Comme je me balade souvent – la Pinède est d'ailleurs fort agréable, surtout tôt le matin –, c'est pour savoir si la création de 16 nouveaux box nous permettra, dans la projection, de rééquilibrer les comptes d'une façon normale, ou si cela a été lancé avant. Nous sommes toujours en difficulté financière par rapport à tout ce qu'il s'est passé pendant de nombreuses années.

Voilà. C'est une question que je me pose.

Mme JOULIA. - Pour vous répondre de manière... À moins que Mme Santini ait des éléments de réponse ?

Mme SANTINI. - Non, je peux juste ajouter, non pas par rapport aux box mais par rapport aux finances du Deven, que les équidés ont été gestionnés autrement. Beaucoup sont partis à la retraite. Il faut savoir que...

M. CAILLAT. - Je suis d'accord avec cela, vous nous avez répondu d'une façon très claire l'autre soir, cela me suffit. Je voudrais simplement savoir si la création de 16 nouveaux box va nous amener une possibilité de rentrée d'argent supplémentaire ou...

Mme SANTINI. - C'était une décision qui avait été prise bien avant.

M. CAILLAT. - D'accord. Merci.

Mme JOULIA. - C'était une des pistes de financement, et nous espérons qu'elle sera fructueuse.

M. CAILLAT. - Oui, parce que, pour le moment, l'investissement est fait par nous.

Un élu. - C'est normal que ce soit fait par nous, c'est un SPIC.

M. CAILLAT. - Oui, allez-y, lancez-vous dans une diatribe comme vous savez très bien le faire, Maître.

Mme SANTINI. - Et nous avons la chance que les écoles de notre ville puissent en bénéficier.

Mme LEBAN. - Madame Joulia, je peux peut-être apporter une précision.

Mme JOULIA. - Madame Leban.

Mme LEBAN. - Je crois que ce dont parle M. Caillat, ce ne sont pas vraiment des box, ce sont des abris paddocks.

M. CAILLAT. - Il faudra m'expliquer la différence, comme M. Aragneau entre la capture et la saisie. Il y a toujours une virgule entre les deux.

Mme LEBAN. - Les box sont fixes, comme des petites chambres, et on doit sortir et rentrer les chevaux. Les abris paddocks sont des petits abris dans des paddocks extérieurs et le cheval y reste jour et nuit, il n'y a pas besoin de le mobiliser. Si c'est de cela que l'on parle, je ne sais pas.

M. CAILLAT. - Je ne conteste pas le fait qu'on les crée, je me demande si ce sera une nouvelle façon de rentrer de l'argent pour rééquilibrer les comptes, ou si le projet a été lancé et que l'on risque maintenant de... voilà.

Mme LEBAN. - Non, c'est quand même quelque chose qui est très recherché et que nous n'avons pas jusqu'alors au Deven. Nous avons des box et des paddocks sans abris. Les propriétaires recherchent quand même ce genre de structures. Normalement, cela devrait apporter un plus.

M. CAILLAT. - Je me souviens que vous avez dit « normalement ». Merci.

Mme LEBAN. - Nous l'espérons.

Mme JOULIA. - C'est Mme Leban qui vous répond, cela prouve qu'il y avait vraiment un consensus...

M. CAILLAT. - Je sais qu'elle est très active au centre équestre.

Mme JOULIA. - Tout à fait. Merci, Madame Leban, pour ces explications.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

21- RÉGIE DU DEVEN - Tarif de la mise à disposition de la structure équestre, de la cavalerie et du matériel à EKISTEA CONSEIL SAS - Convention afférente

Mme JOULIA. - Le rapport 21 est retiré, la structure qui avait demandé une mise à disposition, qui s'appelle Ekistea, souhaite une extension du périmètre par rapport à sa demande. Nous attendons sa nouvelle demande.

Le rapport est retiré pour plus de précisions dans la demande.

22- RÉGIE DU DEVEN - Tarifs supplémentaires aux délibérations n° 24/25 du 20 février 2025 et n° 93/25 du 10 avril 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI. - Il s'agit toujours du Deven, avec des tarifs supplémentaires. Il y a les tableaux. Les prix des foins ont notamment changé, et certaines prestations ont aussi été changées. Tous les nouveaux tarifs sont dans la grille.

Mme JOULIA. - Peut-être de quoi tendre aussi au rééquilibrage des comptes.

Mme SANTINI. - Tout le monde travaille pour, puisque même Mme Leban siège avec moi au conseil d'administration du Deven.

Mme JOULIA. - Tout à fait, c'est ce que je disais.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

23- Tarifification unique de la restauration scolaire pour l'année 2025/2026

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- On parle ici du tarif unique de la restauration scolaire. C'est quelque chose qui commence à devenir habituel. Le tarif reconduit est à 1 €. Cela favorise, je crois, l'accès d'un certain nombre de familles qui sont en nécessité ou qui ont des besoins. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif en question.

M. CAILLAT.- Je voudrais intervenir. Sur le principe, nous sommes absolument d'accord, puisque c'est la reconduction de ce que nous faisons depuis de nombreuses années. Néanmoins, encore une fois, je m'interroge. Lorsque nous sommes en commission de la Régie action sociale de la Ville, nous faisons l'application en fonction des revenus.

Mme JOULIA.- Du quotient familial.

M. CAILLAT.- Je trouve tout à fait normal que l'on permette à des familles dans le besoin d'accéder à des repas à 1 €, permettant sans doute à leurs enfants de faire un vrai repas. En revanche, j'ai dans mon cœur une petite gêne quand je vois quelqu'un qui siège avec nous, qui est fort célèbre, et qui a des revenus extraordinaires.

(Rires.)

Je n'ai pas dit de nom, Monsieur Prétot, vous êtes moqueur. Je ne dis jamais de nom, cela évite les compromissions.

Je l'ai déjà dit en commission lundi matin, je pense que, avec le quotient familial ; les familles qui n'ont pas de moyens pourraient effectivement bénéficier de repas très bas, mais ceux qui ont des moyens... « Merde », cela me fait un peu mal quand nous sommes en train de mettre en place le quotient familial en commission avec Mme Camoin, et qu'on voit que des gens... « Putain », je crois que, de ma vie...

Un élu.- Attention aux gros mots, Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Non, je n'ai pas dit le mot, mais je l'ai pensé très fort.

Mme JOULIA.- Ne le dites pas.

M. CAILLAT.- Je l'ai pensé très fort.

Cela me fait un peu mal à l'endroit où je m'assois quand je vois que des gens qui ont des revenus énormes payent 1 € pour leurs deux enfants. Quelque part, cela me chagrine. Je voterai pour de sorte à ne pas pénaliser les familles qui sont en difficulté, mais je l'ai dit en commission et je le redis en public.

Mme JOULIA.- Nous avons bien entendu que vous redonnez l'argument que vous aviez donné la dernière fois.

M. CAILLAT.- Je comprends bien qu'on ne reviendra pas dessus cette année. Dans quelques mois, on aura un débat important, donc il vaut mieux rester sur les acquis sociaux.

Monsieur Prétot, n'interprétez pas mes propos.

Mme JOULIA.- Non, pas d'interprétation. Très bien, nous avons bien compris.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

24- Tarifs des séjours des petites vacances 2025-2026 pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- Encore une fois, nous parlons de tarifs de séjours. Il faudrait aussi que, de temps en temps, nous parlions d'Istremont. Si j'ai des conseils à donner, si je peux me permettre, je conseille à certains collègues d'aller visiter les installations d'Istremont, elles ont progressé ces dernières années.

Mme JOULIA.- Oui..

M. IMBERT.- Nous arrivons maintenant à avoir une installation qui plaît non seulement aux Istréens, mais aussi à tous les extérieurs qui la fréquentent. C'est devenu quelque chose de très fort, de très beau. Nous n'avons que des compliments.

Vous avez donc à voter aujourd'hui les tarifs pour les séjours, qui sont basés, eux, sur le quotient familial. Cela paraissait logique, puisqu'il s'agit de vacances, et non pas de nécessité. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs qui figurent sur la délibération.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

25- Abrogation de la délibération 126/22 concernant les tarifs inscriptions réfugiés ukrainiens

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- On a fait appel à moi en ce qui concerne l'abrogation de la délibération concernant les tarifs qui avaient été pratiqués pour les réfugiés ukrainiens.

Quand ces pauvres gens – pauvres au vrai sens du terme – sont arrivés chez nous, la collectivité a mis en place un certain nombre de choses, en particulier un certain nombre d'exonérations ou de tarifs très bas.

Sur ma proposition, ou à ma demande, M. le Maire a décidé de cesser l'application de ces tarifs et de mettre les Ukrainiens aux tarifs des Istréens. Vous êtes appelés à voter ces nouveaux tarifs, qui, en fait, n'en sont pas.

Mme JOULIA.- Des questions ? Cela semble normal.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

26- Tarifs 2025/2026 des prestations relatives aux activités sportives proposées par la Ville d'Istres à compter du 1^{er} septembre 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Ce sont les nouveaux tarifs 2025-2026 pour les activités proposées par la Ville, avec les tarifications à la carte pour le handisport, le sport santé, l'école municipale de sport, l'Aqua bébés, et plein d'autres. Nous avons l'habitude d'offrir beaucoup de services sportifs à la Ville.

M. PRÉTOT.- Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

C'est le même principe que l'année dernière. À l'inverse de M. Caillat sur la cantine à 1 € où il y a peut-être une dimension sociale, nous pensons que, alors que les

tarifs augmentent chaque année, on aurait pu les maintenir. Nous préférons nous abstenir plutôt que de voter l'augmentation des tarifs pour toutes ces prestations.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

27- Tarif pour la location des minibus de la Ville d'Istres – Complément à la délibération n° 25/25 du 20 février 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Cette délibération concerne le tarif des minibus. En fait, ce n'est pas le tarif, c'est une convention. Il est proposé de mettre en place une convention de type annuelle, puisque nous avons déjà voté les tarifs le 20 février 2025.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28- Tarifs de la régie du Nexus - Mise à jour

Rapporteur : M. GRIMALDI

Mme JOULIA.- Nous avons à venir trois délibérations concernant Nexus, le nouvel équipement qui sera inauguré le 28, de mémoire. Je vous invite déjà à venir à cette inauguration.

Les trois délibérations ne concernent pas la partie culturelle, c'est-à-dire la microfolie, qui sera dans le même bâtiment, sur la même logique du numérique, etc. Je vous rappelle que la microfolie est un musée numérique, je vous l'avais déjà dit la dernière fois.

M. GRIMALDI.- Oui, soutenue par l'État.

Mme JOULIA.- Ce sera gratuit, il n'y a donc pas lieu de délibérer.

M. GRIMALDI.- La délibération 28 concerne en fait une précision et un réajustement concernant les tarifs d'accueil collectif pour la convention territoriale globale par rapport à la délibération qu'il y avait eu le 10 avril 2025. On précise que le tarif ne concerne que la CTG du Golfe et des Étangs, qui regroupe les villes d'Istres, Fos, Port-Saint-Louis et Saint-Mitre, et que les autres CTG bénéficient du tarif le plus élevé, qui correspond à la dernière ligne du tableau.

M. PRÉTOT.- Juste une question. Vous nous avez invités à l'inauguration, mais vous avez dit que c'était le 28, c'est cela ? À quelle heure ?

Mme JOULIA.- 10 heures 30.

M. PRÉTOT.- Merci beaucoup. Nous sommes toujours preneurs des invitations, je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

29- NEXUS GAMES WEEK - Fixation des prix à remettre à l'occasion des finales des 4 tournois

Rapporteur : M. GRIMALDI

M. GRIMALDI.- La délibération 29 concerne la fixation des prix à remettre à l'occasion des finales des quatre tournois, des compétitions qui auront lieu dans le cadre de

la Nexus Games Week, un événement de grande ampleur qui sera organisé autour du *gaming* dans la salle des fêtes les 28 et 29 juin.

C'est un événement sur deux jours, lors duquel il y aura tout un tas d'activités. Il y aura une partie d'exhibitions sur un jeu qui s'appelle League of Legends, avec la projection d'une compétition internationale en *streaming*. Il y aura aussi un tournoi pour les personnes qui voudront s'inscrire, avec une inscription préalable, sur quatre jeux différents, avec des qualifications le samedi et les finales le dimanche.

Il y aura aussi des espaces de présentation sur des jeux de compétition, et du *retrogaming*, donc avec les anciennes consoles de jeux, une pratique assez à la mode. Il y aura la présentation de l'espace de réalité virtuelle Nexus, et il y aura différents stands avec des influenceurs, de l'animation, des boutiques et un espace restauration.

C'est un événement qu'il y aura sur deux jours à la patinoire, pour lequel la délibération se propose de fixer les prix des finales pour les classements des 1^{er}, 2^e et 3^e pour les quatre jeux qui seront en compétition sur le week-end.

Mme JOULIA.- Des questions ?

(Échanges hors micro.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

30- NEXUS GAMES WEEK - Tarifs et conventions

Rapporteur : M. GRIMALDI

M. GRIMALDI.- La dernière délibération concerne la fixation des tarifs et conventions pour les locations de stands et espaces, la billetterie entrée et la billetterie tournoi pour l'événement Nexus Games Week, qui aura lieu, je le rappelle, les 28 et 29 juin.

Mme JOULIA.- Très bien. Il y a les dates, tout va bien.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31- Convention de mise à disposition de locaux et matériel avec les associations e-sportives

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- On est toujours sur le Nexus avec les associations qui seront dedans, donc le e-sport, avec InFuria et Outflows Gaming pour la mise à disposition de matériels, donc les ordinateurs, tout ce qui est informatique et les locaux. La convention est juste derrière.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

32- Contrat de ville 2025 - Répartition de l'enveloppe communale dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- En l'absence de Mme Camoin, je rapporte le contrat de ville.

Vous avez l'habitude de cette répartition de l'enveloppe communale, qui participe avec l'État et avec d'autres collectivités à notre contrat de ville. Il y a 51 projets sur la ville.

Au niveau communal, nous participons à 34 projets à hauteur de 57 350 €. Vous avez le détail de tous ceux qui portent des projets : les centres sociaux, mais aussi des associations sportives et culturelles. Je ne vous fais pas la liste, il y en a beaucoup.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

- Pulsion :
Nicole JOULIA, Céline CAMOIN
- Centre social des Quartiers Sud :
François BERNARDINI, Laurent BREMAUD, Marc EINAUDI, Céline CAMOIN, Marie-Angélique GODIN
- Centre social et d'animation Pierre-Miallet :
François BERNARDINI, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Françoise SLOTTALA
- Centre social La Farandole :
François BERNARDINI, Laurent BREMAUD, Céline CAMOIN, Jade REYNAUD
- CLLAJ – Comité local pour le logement autonome des jeunes :
François BERNARDINI, Jérémy SIERRA

33- Dénomination des nouveaux bureaux de la Jeunesse sportive istréenne (J.S.I.)
Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les nouveaux bureaux de la JS Istres, la Jeunesse sportive istréenne, située au stade André-Fuster, « Georges Monferrer ».

Mme JOULIA.- L'inauguration était un moment très émouvant.

(Intervention hors micro.)

M. PRÉTOT.- J'étais présent, mais je n'étais pas invité, vous avez raison de le souligner. J'étais quand même présent.

Nous ne prendrons pas part au vote. C'est toujours le même reproche que je fais : quand on inaugure des bâtiments avant de soumettre au vote leur dénomination, je trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis de l'Assemblée collective que nous sommes tous, des élus. Finalement, on nous demande notre avis une fois que c'est fait, que la plaque est inaugurée et qu'elle est sur le mur. On nous demande notre avis, mais on s'en « fiche » pas mal.

Jè ne prendrai pas part au vote d'une décision qui a déjà été prise. Peut-être que M. le Maire est un peu « Doc » dans *Retour vers le futur* avec Marty, peut-être qu'il a une voiture qui lui permet d'avoir les décisions à l'avance et de revenir dans le passé pour les inaugurer *a priori*, mais non, donc nous ne prendrons pas part au vote.

Un élu.- On considère que vous êtes déjà...

M. PRÉTOT.- Oui, on considère beaucoup de choses, mais il ne faut pas hésiter à nous demander quand même dans les temps.

Un élu.- Mais vous avez applaudi à l'inauguration.

M. PRÉTOT.- Bien sûr, c'est quand même le principe.

Un élu.- C'est l'intention qui compte.

M. PRÉTOT.- Exactement, merci aussi de le souligner.

Mme AYOT.- Vous êtes plutôt d'accord sur cette dénomination, puisque vous étiez présents.

M. PRÉTOT.- Oui, mais c'est le principe, Madame Ayot. À quoi cela sert de voter pour la dénomination alors qu'on l'a déjà faite ? Vous voyez ?

Mme JOULIA.- Oui, même si on peut comprendre votre principe, admettez que le choix était très...

M. PRÉTOT.- Encore une fois, je ne critique pas le choix du nom qu'il y a derrière, etc.

Mme JOULIA.- D'accord, c'est une question de principe.

M. PRÉTOT.- Oui, c'est une impolitesse, et c'est même une contradiction juridique que de voter des délibérations pour des choses qui ont déjà été passées, c'est tout. C'est pour le souligner, parce que je trouve que c'est un peu regrettable comme méthode.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

Mme JOULIA.- Pour enfoncer le clou, on passe à la délibération qui suit.

34- Dénomination du lieu de recueillement du Palio

Rapporteur : M. RAOULT

M. RAOULT.- Il est proposé au Conseil municipal de dénommer le lieu de recueillement du Palio « Capilla Guy-Gual ».

M. PRÉTOT.- Même constat, même vote. Cela a été déjà inauguré pendant la Feria, je ne vais donc pas prendre part au vote d'une décision qui a été prise avant. Merci.

Mme JOULIA.- Très bien, nous vous avons entendu.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

Un élu.- Il y avait quand même un problème de contrainte de date de la Feria, malheureusement, et du décès de M. Gual... Il aurait fallu faire un Conseil municipal exceptionnel.

M. PRÉTOT.- Ce n'est pas moi qui fais les ordres du jour. Si le Maire veut convoquer un Conseil municipal, il peut tout à fait le faire. D'ailleurs, nous sommes tous

convoqués demain pour un seul sujet à l'ordre du jour, que j'aurais préféré voter aujourd'hui en additif. Je pense toujours qu'on pourrait le voter aujourd'hui en additif, si l'ensemble des élus sont d'accord. Cela nous permettrait de le passer au vote et de nous éviter à tous de venir, de mobiliser un Conseil municipal pour un seul point à l'ordre du jour demain, et de mobiliser tous les services.

Vous voyez, quand on veut, on peut créer des Conseils municipaux pour un point à l'ordre du jour.

(Intervention hors micro.)

M. PRÉTOT.- C'est juste pour que ce soit pratique.

Mme JOULIA.- Vous n'avez pas demandé la parole sur ce point. Vous extrapolez. Nous allons revenir à l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

M. PRÉTOT.- On peut quand même s'exprimer, cela fait partie de l'ordre du jour malgré tout.

Mme JOULIA.- Oui, mais quand il y a lieu de s'exprimer.

M. PRÉTOT.- Puisqu'on me parle, je réponds.

Mme JOULIA.- Oui, mais je parle à tout le monde.

M. PRÉTOT.- Moi aussi.

URBANISME

35- Mise en débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable

Rapporteur : M. CASADO

Mme JOULIA.- C'est un dossier qui est directement en lien avec la Métropole.

M. CASADO.- Je vous fais grâce de la lecture du rapport, il fait 80 pages. J'avais essayé de le synthétiser, nous avons déjà abordé ces questions lors de la réunion publique du 7 avril à la mairie d'Istres et à d'autres réunions publiques qui se sont déroulées dans les autres communes.

Le PADD, qui sera le cœur du PLUI, représente le futur PLU des six communes qui représentaient avant le territoire : Fos, Port-Saint-Louis, Miramas, Grans, Cornillon et nous-mêmes, Istres. Il faut comprendre aussi que, contrairement à ce que j'entends dire avec beaucoup de démagogie sur le fait que le Maire aurait les mains libres pour faire ce dont il a envie au niveau de l'urbanisme, ce n'est malheureusement pas le cas. Je veux quand même vous rappeler que, avant d'en arriver à la déclinaison, au PLU ou au PLUI, il faut nous mettre en conformité ou être compatibles avec un certain nombre d'organismes et de commissions.

Il y a d'abord la fameuse DTA, la Direction territoriale d'aménagement, qui fixe des coupures d'urbanisation, alors que, aujourd'hui, nous voulons justement nous rapprocher. Cela, c'est encore le paradoxe de l'État.

Il y a la fameuse loi ZAN, zéro artificialisation nette, qui veut que l'on ne puisse plus construire sur des endroits perméables d'ici 2050. Nous ne pourrions donc construire que sur des endroits déjà imperméabilisés, ce qui va nous contraindre à ne pas nous

étendre sur des emprises foncières agricoles ou naturelles. Cela veut dire que l'on va surtout densifier les centres-villes. Comme je le dis souvent, quand il y a un R+6 rue de Rome à Marseille et qu'on le dégage pour faire un R+10, ce n'est pas très, très grave. En revanche, dans une ville comme la nôtre, si on rase une maison individuelle dans un petit centre-ville pour faire une autre maison individuelle, cela n'intéresse personne. Les promoteurs sont justement dans cette logique, puisque la ZAN participe à cette façon de faire, à cette façon d'urbaniser, de densifier plus que ce que nous pourrions peut-être le souhaiter. On se retrouve donc dans cette situation.

Le paradoxe, comme je l'explique souvent, c'est que l'on demande aussi à la Ville de trouver les moyens d'avoir des espaces verts, d'aérer la ville, de créer des poumons verts. Quand j'entends par certains d'entre vous sur les réseaux sociaux que « la Ville bétonne », j'aimerais qu'ils me disent comment nous faisons pour bétonner alors que nous aurions pu vendre 1,9 M€ tous nos bâtiments de l'ancienne école des Carmes et de l'ancienne centrale administrative, mais que nous allons plutôt faire un parc de 1 hectare en plein centre-ville, avec de grands arbres.

On rase aussi trois petits immeubles qui sont à Aristide-Briand... Ce n'est pas la peine de rigoler, Monsieur Planelles. On fait un débat, donc j'espère que... voilà. On rase donc trois immeubles à Aristide-Briand pour faire un petit espace vert, désimpermeabiliser le goudron qu'il y a pour perméabiliser, recréer, éviter les inondations, parce qu'elles nous posent ces soucis.

Quant à Tivoli, par exemple, où on a eu un grand moment, on a supprimé une maison où on aurait pu faire des logements sociaux, et on en a fait un petit parking en conservant deux beaux platanes magnifiques.

Et j'en passe, et j'en passe, et j'en passe. La Ville ne bétonne donc pas, au contraire, elle débétonne ce qui lui appartient.

Maintenant, encore une fois, quand je vous dis qu'il y a la DTA, la Zéro artificialisation nette, la loi littoral, l'AOP du Foin de Crau, le PRIF, le SRADDET, le SCoT, le PLH, le PDM, tout cela vient au-dessus de nos propres initiatives en matière d'urbanisme.

Le PADD a quand même des objectifs, des grands titres : développement territorial répondant à des besoins ou défis environnementaux, optimiser la gestion des ressources et réduire les émissions de gaz, etc. Tout cela, ce sont des grands principes qu'il faut respecter aussi. Une autre ambition, c'est une économie innovante pour la transition environnementale. Cela concerne plutôt la ZIP de Fos avec tout ce qui va être décarbonation et l'arrivée de nombreuses entreprises qui se mettront dans cette configuration. Chez nous plus particulièrement, à Istres, ce sera le pôle aéronautique. Il y a aussi les énergies renouvelables.

Ce qu'il faut retenir dans ces 80 pages, c'est que l'on a eu comme objectif pour la période 2020-2040 la création de 9 500 à 12 500 logements sur les six communes, ce qui représente en gros entre 470 et 600 logements par an, ainsi que la création de 16 000 emplois en moyenne, donc 800 par an.

Quand je dis « la création de 9 500 à 12 500 logements », ce n'est pas moi qui le dis, c'est ce que l'on nous demande de faire. Toutefois, il faut comprendre que cela concerne presque uniquement les communes d'Istres et de Miramas, parce que nous avons encore un peu de foncier. À Fos, ils sont condamnés avec Seveso. À Port-Saint-Louis, ils ne sont pas dans la mobilité de ce que l'on pourrait espérer. Là aussi, cela fait partie du PADD de permettre d'aller sur les lieux de travail avec de la mobilité un peu plus importante que ce que permet la voiture. Cela veut dire que cette concentration de logements pour accueillir ce

que l'on nous demande, c'est plutôt Istres et Miramas. Il faudra donc que nous soyons vigilants à ce sujet.

Ensuite, quand on parle de densification, je suis étonné de voir qu'on nous demande, sur des périmètres qui pourraient être artificialisés, de construire 80 logements à l'hectare pour les espaces urbains de forme citadine, 50 logements par hectare pour les espaces urbains de forme villageoise, et 30 logements à l'hectare pour les espaces urbains de forme périurbaine. Pour information, le Grand Bayanne... D'ailleurs, c'est quelqu'un de chez vous qui avait lancé la ZAC du Grand Bayanne en 1993, c'est quelqu'un qui fait partie de votre groupe, il ne faut pas toujours ramener cela à la Ville. Au Grand Bayanne, nous sommes à 55 anciens logements. L'État trouve que ce n'est pas assez, il dit que 57 logements à l'hectare n'est pas assez dense, il faudrait passer à 90. Le Maire a encore une responsabilité, pas tant du fait que ce soit lui qui choisisse le nombre de logements, mais surtout que, dans les contraintes et conformités que j'ai indiquées tout à l'heure, il y a aussi tout ce qui est zones inondables. On a expliqué que, au Grand Bayanne, il faut que l'on fasse les bassins de rétention, ce qui réduit la surface à construire. Nous resterons donc sur les 55 logements, comme nous l'avions prévu.

Je pense vous avoir tout dit, si ce n'est que, quand on veut renforcer les mobilités douces et permettre un peu plus d'aération dans les villes, il ne faut pas oublier que nous avons créé 14 kilomètres de pistes cyclables, mais pas des bandes cyclables, des vraies pistes cyclables. Il reste de gros projets à venir, notamment pour aller sur les quartiers du Trigance avec une opération de piste cyclable qui devrait démarrer d'ici la fin de l'année pour enjambrer la voie ferrée au niveau de Géant Casino.

Voilà. Je vous laisse la parole.

Mme JOULIA. - Y a-t-il des demandes de parole ? M. Prétot, puis M. Gabanou.

M. PRÉTOT. - Pardonnez-moi, mais je suis quand même consterné par cette analyse que vous faites. On est vraiment dans l'ère de la post-vérité. Pour pouvoir nous dire qu'il n'y a pas de bétonnage à Istres, je pense que vous vivez dans une réalité parallèle. Il faut vous balader dans la ville et lever un peu la tête...

M. CASADO. - Je n'ai pas dit « bétonnage », excusez-moi, Monsieur Prétot.

M. PRÉTOT. - Je peux parler ?

M. CASADO. - Je suis d'accord avec vous sur le bétonnage, je vois comme vous les immeubles qui se construisent, mais vous, vous dites que c'est la Ville qui bétonne. C'est cela, la différence.

M. PRÉTOT. - Pardon, Monsieur Casado, mais qui délivre les permis de construire dans la ville ?

M. CASADO. - Je viens de vous expliquer...

(Brouhaha.)

M. PRÉTOT. - Permettez-vous que je m'exprime un petit peu ? Je vous ai écouté, Monsieur Bremaud, donc vous allez souffrir de m'écouter un peu aussi.

M. CASADO. - Allez-y, allez-y.

Mme JOULIA. - Pour un débat efficace, je demanderai qu'il n'y ait pas d'intervention chaque fois que quelqu'un s'exprime. Merci.

M. PRÉTOT.- Merci.

Ce PADD est un catalogue de bonnes intentions toujours – enfin, c'est un débat, il n'y a pas vraiment de vote –, mais qui est toujours en contradiction avec la réalité que l'on constate. Le PADD dit dans certaines pages qu'il faut stabiliser l'offre commerciale de périphérie, alors que l'on ne fait que l'augmenter. D'ailleurs, le projet Istropolis qu'il y a, que vous soutenez à fond, va à l'encontre de cette même règle.

C'est un catalogue qui dit qu'il faut maintenir un équilibre public dans les centres-villes, alors que l'on a sans cesse enlevé des éléments administratifs, culturels et éducatifs du centre-ville, ou plutôt on les a éloignés du centre-ville. D'ailleurs, vous venez de vous vanter de faire un parc de 1 hectare à la place de l'école des Carmes qui a fermé. Il y avait une école, mais elle a été fermée, déplacée. Le centre administratif est ici, il n'est plus dans le centre-ville. Les éléments culturels, il n'y en a plus. Le Polaris a ouvert, mais on avait un musée dans le Vieil Istres qui est quand même fermé et qui est toujours fermé, et il n'y a que cela.

C'est un exemple pour vous dire que, sur tout le reste, y compris sur l'analyse du besoin en logements... Je veux dire, quand on lit les chiffres qui nous sont donnés, ils sont en contradiction totale avec la réalité de ce que l'on constate sur le terrain. Vous dites vous-mêmes qu'il y a, en gros, un besoin de 600 logements par an, mais la réalité est que, sur ces 600 logements par an que l'on construirait à l'échelle de Ouest-Provence, nous en construisons entre 800 et 900 à Istres. À nous seuls à Istres, nous produisons donc plus de logements que l'ensemble de toutes les communes réunies du territoire de Ouest-Provence.

Vous nous dites : « On n'a pas les mains libres pour faire les documents d'urbanisme. » Pardon, mais qui a rédigé le PLU ? Qui a donné les règles pour pouvoir faire de la hauteur en centre-ville jusqu'à des R+4 et R+5, dont vous vous plaigniez à l'instant ? Je ne comprends pas. Ce n'est quand même pas moi qui ai fait une enclave particulière au PLU pour faire le forum des Carmes avec du R+4, c'est vous. C'est vous qui délivrez les permis de construire, et nous savons tous comment cela marche dans la réalité. Si un maire n'a pas envie de délivrer un permis de construire, même si la règle lui permet de le délivrer et fait qu'il devrait être délivré, le permis de construire ne se fait pas et le promoteur abandonne son projet. C'est la réalité, les promoteurs se soumettent de toute façon à la volonté du maire qu'ils ont en face.

Vous nous dites aussi, pardon, que... Comment avez-vous dit ? Oui, que c'est « l'État qui nous dit que ». Mais que vous dit l'État ? Il vous dit que, à l'échelle de l'État, de la vision de l'État, qui est une échelle macro, qui est une échelle régionale ou, au mieux, une échelle métropolitaine, il y a un besoin de logements sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. Effectivement, Marseille est largement en retard sur les constructions de logements qu'elle doit faire, et sa périphérie directe, connectée à la ville, ne fait absolument pas les logements qu'elle doit faire. D'ailleurs, certains maires là-bas se vantent de ne pas construire les logements sociaux et de ne pas respecter le pourcentage qu'ils doivent faire. Je suis désolé, mais nous n'avons pas à construire pour rattraper le retard des autres.

Vous opposez toujours...

M. CASADO.- Monsieur Prétot, simplement...

M. PRÉTOT.- Il faut que je termine.

M. CASADO.- Quand je vous parlais des logements et des emplois, je parlais du PLUI des six communes, parce que...

M. PRÉTOT. - Il est fabriqué avec qui, le PLU ?

M. CASADO. - ... il y a le PLU de Marseille, du pays d'Aubagne, du pays d'Aix, qui ont aussi d'autres contraintes. Il ne faut pas mélanger les deux.

M. PRÉTOT. - Le PLU est quand même fabriqué par la Métropole, en lien avec les services d'urbanisme de toutes les communes, et je vous rappelle que vous siégez vous-même à la Métropole, et que M. le Maire est vice-président de la Métropole. S'il n'est pas content du PLU, je pense qu'il peut appeler les services de Martine Vassal, et on reverra la copie si cela ne correspond pas. Je ne pense pas que M. Bernardini se fasse imposer ou subisse par les services de la Métropole la dimension du PLU qui est à la fin. Personne ne peut croire que François Bernardini subisse l'urbanisme ici, à Istres. Personne ne peut le croire.

Finalement, ce qui me contrarie le plus dans la vision de l'aménagement urbain que vous avez de la ville, c'est que vous opposez toujours le logement à la mobilité. Je crois que le gros enjeu, le plus grand enjeu que nous avons pour faire face notamment aux besoins en termes d'emplois – qu'il faut relativiser, d'ailleurs, et c'est moi qui viens du secteur industriel qui vous le dis, parce que cela peut être + 15 000 comme cela peut être - 15 000...

(Intervention hors micro.)

M. PRÉTOT. - Il se trouve que j'y travaille un peu. Comme nous essayons d'adapter l'offre de formation aux besoins industriels, nous sommes connectés à cette réalité, et c'est « *touchy* ».

La réalité, c'est que l'on ne pourra pas – d'ailleurs, il ne faudra pas le faire – absorber toutes les populations qui pourraient arriver grâce à ces emplois. Pourquoi ? Parce que vous changez complètement la sociologie de la ville si vous construisez demain 15 000 logements alors que vous n'avez pas les services qui vont à côté : les routes, les services publics, les commerces, etc. Le gros enjeu et la vraie problématique de notre territoire, dont on souffre, c'est l'enclavement de notre territoire, qui n'est pas connecté en termes de mobilité. On l'entend d'ailleurs dans les débats industriels qu'a lancés le préfet actuellement.

Nous n'avons toujours pas l'autoroute qui s'arrête à Martigues, alors que nous sommes le port le plus industriel de France, qui inhibe toute la vallée du Rhône. Nous sommes la seule commune et la seule sous-préfecture des Bouches-du-Rhône à n'être connectée à aucune autoroute. Salon-de-Provence l'est. Aubagne l'est. Aix-en-Provence l'est. Arles l'est. Nous, nous n'avons pas cette connectivité.

L'enjeu pour pouvoir répondre au besoin en logements et pour que les habitants puissent travailler demain dans notre territoire, c'est qu'ils puissent se déplacer, parce qu'ils ne pourront pas tous vivre ici, car cela changerait la sociologie d'une ville si demain on faisait ce que l'on a fait dans les années 1960 et 1970.

Moi, je crois qu'il faut avoir un urbanisme apaisé. C'est en plus ce que dit votre PADD, et c'est pour cela que je ne comprends vraiment pas votre logique. Il y a ce qui est dit dans le papier et la réalité. Le PADD dit qu'il faut une logique apaisée, parce qu'il faut que, à chaque logement qui arrive, il y ait des besoins qui suivent. Or, en la matière, on construit beaucoup de logements, mais toutes les infrastructures qui vont avec, qui sont induites par ces logements ne suivent pas.

Mme JOULIA. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Une réponse.

M. CASADO.- Je voudrais répondre sur la mobilité.

Est-ce de la responsabilité de la Ville d'Istres l'autoroute entre Fos... ?

M. PRÉTOT.- Non, je suis d'accord avec vous. C'est...

M. CASADO.- Attendez, laissez-moi finir. Cela fait quand même vingt-cinq ans que nous attendons l'autoroute. Avec la Métropole, avec la Région, avec le Département, nous avons engagé à la place de l'État, ce même État qui nous donne ces chiffres, la passerelle que l'on doit faire sur le rond-point de la Transhumance, pour justement permettre l'alimentation de la base aérienne du pôle aéronautique.

M. PRÉTOT.- Je vous en parle depuis dix ans.

M. CASADO.- Attendez...

(Brouhaha.)

M. CASADO.- Cela veut dire que, quand vous parlez de la vision de mobilité, nous allons au-delà de l'État, puisque, ce que l'État ne nous donne pas, nous allons le faire nous-mêmes pour que l'État nous rembourse un jour, je ne sais pas quand, d'ailleurs.

Cela, c'est pour aller avant la future autoroute qui devrait passer. Je ne sais toujours pas où on en est, parce qu'il y a toujours, toujours, toujours...

M. PRÉTOT.- Cela, je suis d'accord avec vous.

M. CASADO.- ... des personnes qui viennent faire des recours parce qu'ils sont pour la mobilité, ils sont pour tout cela, mais, dès que l'on parle d'agrandir, il n'y a plus personne.

Mme JOULIA.- Tout le monde est d'accord sur ce sujet.

M. PRÉTOT.- Nous sommes d'accord. Le problème sur ce sujet, c'est le financement de l'État.

M. CASADO.- Cela, il faut quand même le connaître, il ne faut pas tout mélanger.

Ensuite, vous parlez du PLUI qui nous concerne, donc de l'ancien territoire. La métropole a six PLUI qui se construisent, dont trois ont déjà été réalisés : le pays d'Aubagne, le pays de Salon, le pays d'Aix, le pays de Marseille, le nôtre et le pays de Martigues. Ces PLUI ont comme caractéristique d'être tous calibrés en fonction des territoires que les PLUI peuvent accueillir. Vous parlez de Marseille, mais, à Marseille, je ne sais pas s'ils ont 16 000, 12 000, 3 000 ou 2 000 emplois. Je n'en sais rien. Ce que je sais en revanche, c'est que ce qu'on nous demande, ce qu'on nous préconise sur notre territoire, c'est cela. À Martigues, ils ont aussi une contrainte.

Puis, vous me dites « si le Maire ne veut pas... », cela me fait rire. Un débat, c'est aussi apporter des solutions, mais vous n'avez fait que critiquer et dénigrer ce que nous pouvons dire par rapport à ce PADD. Vous n'avez rien apporté d'autre à part des critiques. Ce que je vais vous dire, Monsieur Prétot, c'est que vous dites que le Maire peut refuser un permis en centre-ville pour un immeuble, mais il ne peut pas le faire.

M. PRÉTOT.- Mais si.

M. CASADO.- Il ne peut pas le faire, et je vais vous dire pourquoi il ne peut pas le faire, c'est une logique qui est tout à fait normale. On a à la cité Pujade, qui est au-dessus, des R+4. On a à l'Oratoire des R+4, qui sont à la gare. On a à la cité des Arnavaux des R+4, qui sont en bas, au bord de l'étang, parce que la loi littoral n'existait pas en 1986. Aujourd'hui, la loi littorale aurait interdit de le faire. Nous, on ne peut pas le faire. Là où il y a la caserne des pompiers, je ne sais pas comment on va pouvoir trouver une solution pour faire quelque chose.

Vous voyez ces constructions qui ont été faites sur la ville, parce qu'il y avait les militaires à l'époque, etc. Quand l'État regarde une carte, il dit que les zones UD sont définies en fonction des constructions qu'il y a. Si on ne fait pas cela, Monsieur, on nous retoque le PLU...

M. PRÉTOT.- Qui a fait le zonage ?

M. CASADO.- Je vous ai expliqué tout à l'heure la densification du Grand Bayanne. Il n'y a rien au Grand Bayanne, et je vous expliquais ce qu'il s'est passé avec l'État, ce qu'il nous demande de faire.

En centre-ville, bien sûr, le Maire peut refuser un permis, mais, s'il refuse un permis, qu'est-ce que le promoteur va faire ? Vous rigolez ou quoi ? Il va nous attaquer. Et si jamais...

M. PRÉTOT.- Le promoteur va vous attaquer ?

M. CASADO.- Oui, oui, Monsieur, c'est déjà arrivé.

M. PRÉTOT.- Arrêtez.

M. CASADO.- Écoutez-moi. C'est incroyable, quand même. Saint-Exupéry et Petit-Prince, cela a pris trois ans, parce que l'on a tenu bon. Il faut que vous vous rendiez compte que le Maire a des possibilités, mais il ne les a pas toutes, et quand je vous parle... Bon, vous souriez.

M. PRÉTOT.- Non mais, parce que, en fait...

M. CASADO.- Ce n'est pas un débat, vous ne voulez pas écouter.

M. PRÉTOT.- Vous avez raison, cela ne peut pas être un débat quand vous êtes dans le déni complet...

(Brouhaha.)

M. CASADO.- Vous ne voulez pas écouter et vous ne voulez pas essayer, au contraire, d'aider...

M. PRÉTOT.- Parce que c'est faux.

M. CASADO.- Non, parce que vous pensez que le Maire peut tout faire, mais le Maire ne peut pas tout faire.

M. PRÉTOT.- Ce n'est pas moi qui ai fait le POS et le PLU, c'est vous.

M. CASADO.- Mais le PLU, ce n'est pas nous...

Mme JOULIA. - Vous redites la même chose, cela n'apporte rien de nouveau au débat. Je veux que chacun puisse s'exprimer, mais sans être redondant comme cela.

Il y avait une demande de parole de M. Gabanou. Coupez les autres micros, s'il vous plaît, et nous donnons la parole à M. Gabanou.

M. GABANOU. - Merci, Madame Joulia.

Je ne vais pas polémiquer sur l'hyperbétonisation de notre ville depuis de nombreuses années, c'est le constat de tout le monde aujourd'hui. Tous les jours, des administrés viennent nous voir et nous disent : « Il me faut 30 minutes pour aller du Tubé au centre-ville, c'est devenu impossible. »

Moi, je vois qu'il est écrit sur le document de 80 pages « document de travail ». Alors, je voulais savoir si ce document était finalisé dans la globalité et allait être présenté, ou s'il y avait la possibilité d'apporter des modifications via M. le Maire ou les élus chargés de ce dossier, si des élus de la majorité ou de l'opposition peuvent être chargés de ce dossier, sur le fonctionnement de ce document de travail.

Aujourd'hui, le constat est vraiment amer par rapport aux déplacements urbains dans notre ville. Ce n'est pas un manque de transport via la métropole et via les bus, mais, aujourd'hui, les gens sont encore dans l'individualité du fonctionnement pour aller au travail avec leur propre véhicule, et je ne sais pas si nous avons des zones de covoiturage sur la ville, mais cela ne fonctionne pas.

(Intervention hors micro.)

M. GABANOU. - De ce que j'entends, cela ne fonctionne pas comme cela devrait fonctionner. Est-ce qu'il y a une sensibilisation de la municipalité à avoir pour leur dire de prioriser le covoiturage ?

Malheureusement, nos infrastructures routières actuelles ne peuvent pas recevoir le projet des futures constructions à l'horizon 2050, parce qu'il y aura un afflux de personnes hors Istres qui vont venir s'installer. Si nos infrastructures routières ne sont pas revues rapidement, ce sera très compliqué dans l'avenir.

Merci de m'avoir écouté.

Mme JOULIA. - Très bien.

Mme Ayot a demandé la parole, M. Brémaud ensuite.

Mme AYOT. - Merci. Je me permets d'intervenir.

Effectivement, nous sommes d'accord, aujourd'hui, nous avons un très gros problème de mobilité. Ce que je tiens à dire sur cette concertation qui a lieu en ce moment par rapport à ces futurs projets sur tout notre territoire, c'est que nous prenons les choses très au sérieux. C'est quelque chose de global. On ne peut pas s'exprimer aujourd'hui en disant « on a besoin de tant de logements », « de tant de ceci », « de tant de cela », il faut vraiment une vision à long terme, et cette mobilité fait vraiment partie de la réussite de cette concertation. Je remercie d'ailleurs mes collègues qui sont présents, nous sommes largement présents à la Ville d'Istres sur tous les débats dans toutes les villes où ils tournent par rapport à cette mobilité. De là va dépendre tout cela, et nous, à la Ville d'Istres, nous anticipons.

Ce que je voulais dire aussi, Monsieur Prétot, c'est que notre Maire ne se bat pas que pour sa ville, il se bat aussi pour tout ce territoire, il voit donc les choses pour tous les territoires de manière globale.

Après, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur la mobilité. Il y a des lieux de covoiturage, mais ce n'est pas encore dans les mentalités des petites villes, et même des grandes villes.

Sachez donc que nous sommes très attentifs à cette concertation, et que nous sommes très actifs avec mes collègues, aussi bien avec Mme Tramontin au niveau de l'agriculture qu'avec moi, qui représente la Région et, au-delà, qui représente aussi le monde économique. Nous y sommes attentifs avec M. le Maire, vice-président de la Métropole, mais aussi maire de sa commune.

Quant au logement, Monsieur Prétot, j'ai une petite question mathématique : aujourd'hui, avons-nous des logements vacants et une profusion d'offres de logements à vendre ou à louer sur Istres ? Je vous pose la question. Il n'y a rien. Il n'y a rien. Aujourd'hui, quand vous voyez les annonces, les maisons et les appartements s'en vont en quinze jours.

M. PRÉTOT. - Ils viennent d'où ?

Mme AYOT. - Ce sont les familles qui grandissent aussi, Monsieur Prétot.

M. PRÉTOT. - Ce n'est que cela ?

Mme AYOT. - Non, il n'y a pas que cela, il y a aussi les personnes qui veulent venir à Istres, il y a les gens qui... Après, il n'y a pas que l'industrie qui fait vivre le territoire.

Il faut donc ouvrir un peu ses horizons et, surtout, travailler pour demain, pour nos enfants et nos petits-enfants.

M. PRÉTOT. - Alors ils viennent pour quoi ?

Mme JOULIA. - Merci, Madame Ayot.

Monsieur Bremaud, puis nous concluons sur ce débat.

M. BREMAUD. - Merci, Madame la Première Adjointe.

Deux mots. Déjà, je me pince pour y croire : j'ai bien entendu M. Prétot dire dans sa présentation que la Ville d'Istres et M. le Maire démantèlent le service public. J'ai bien entendu cela, démanteler la proposition culturelle, démanteler les écoles...

(Intervention hors micro.)

M. BREMAUD. - Oui, bien sûr, vous avez raison, je voulais m'en souvenir. Je ne peux pas parler à la place de Mme Joulia, mais je pense qu'elle vous répondra...

Mme JOULIA. - Si vous le permettez, Monsieur Brémaud, je répondrai sur ce volet culturel.

M. BREMAUD. - J'imagine bien, c'est pour cela que je ne me permets pas.

Quand M. Prétot dit « d'où viennent-elles ? », ces personnes qui demandent des logements, j'entends que M. Prétot voudrait fermer nos frontières. C'est ce que j'entends. C'est un discours de plus en plus prégnant, donc bravo. Personnellement, il me semble que

la proposition en termes de services publics est justement surdimensionnée à Istres, donc que nous avons la capacité d'agrandir nos populations.

M. PRÉTOT.- Je parlais dans le centre-ville.

M. BREMAUD.- De toute façon, et je ne vais pas aller sur le couvert de Mme Mora, il me semble que nous avons plusieurs centaines, voire milliers de demandes de logements à Istres, et de beaucoup d'Istréens...

Mme MORA.- 1 600.

M. BREMAUD.- 1 600 demandes, bien évidemment que des étrangers à la commune.

Voilà, je voulais juste faire ce constat. Où met-on et que fait-on ? Je connais des personnes, je fais des permanences, Mme Mora fait des permanences, tous mes collègues font des permanences, et nous avons des personnes qui à une époque nous disaient « oui, les logements », etc. Puis, quand ils deviennent parents, grands-parents, etc., ils viennent nous voir, les familles s'agrandissent. Parfois, des jeunes viennent, qui vivent chez leurs parents et qui cherchent à s'en extraire. Je dis donc que, effectivement, il y a de toute façon une demande de logement importante.

Voilà, Madame la Première Adjointe, « j'ai dit ». Merci.

Mme JOULIA.- Merci, Monsieur Bremaud.

Un petit mot rapide de M. Garcia.

M. GARCIA.- Madame la Première Adjointe, juste un mot.

Je reviens sur l'argumentaire de M. Prétot sur la bétonisation. Je m'étonne quand même qu'il ait banalisé la création des îlots de fraîcheur et la création du poumon vert que l'on va réaliser en centre-ville, qui représente 4 000 m², qui vient effectivement contrebalancer cette argumentation.

M. PRÉTOT.- On va diviser par deux les cancers, c'est sûr.

Mme JOULIA.- Bien, avant de conclure...

M. CASADO.- J'ai demandé la parole.

Mme JOULIA.- Si c'est nouveau. Si c'est pour revenir, je pense que nous avons largement débattu.

M. CASADO.- Non, c'était par rapport à ce que l'on disait sur le nombre de logements en attente. D'après ce que me disait Claudie, il y a presque 400 personnes, des ménages et des familles monoparentales, issues d'Istres qui se retrouvent du jour au lendemain avec des besoins de logement, parce qu'il y a un divorce...

Mme MORA.- Des séparations, et ils ont des enfants. Je reçois des jeunes qui ont 25 ou 27 ans, qui ont des CDI, qui travaillent, mais qui sont toujours chez papa et maman. Il faut les loger, ces jeunes-là.

(Intervention hors micro.)

Mme MORA.- Non, non. Il ne faut pas dire que l'on ne reçoit que des gens hors de la commune. Du territoire, c'est-à-dire Salon, Miramas, Martigues parfois, mais ils sont surtout de chez nous. Beaucoup de personnes que je reçois me disent « oui, on reçoit des étrangers », mais ce ne sont pas des étrangers, c'est la sous-préfecture qui nous les donne, donc on doit l'accepter.

M. PRÉTOT.- Non, on ne doit pas l'accepter. C'est comme dans toutes les communes.

Mme MORA.- Si, la sous-préfecture nous les donne, ce sont des DALO, nous devons les prendre.

Mme JOULIA.- Bon, ce débat a bien eu lieu, il était intéressant...

(Échanges hors micro.)

Mme JOULIA.- Oui, et nous connaissons votre investissement dans ce domaine, Madame Mora, je vous en remercie.

Monsieur Prétot, s'il vous plaît, vous avez pu longuement exprimer votre façon de voir les choses. Ce débat a été utile. Il a été serein. Vous avez toujours tendance à parler par-dessus, mais avouez que je vous ai laissé la parole.

Juste deux mots sur les établissements culturels, parce que je ne sais pas si vous connaissez bien ce domaine. Il y avait un centre d'art. Maintenant, il y a Polaris en centre-ville, vous l'avez dit. Volonté politique. Vous dites aussi que, globalement...

M. PRÉTOT.- *(Intervention inaudible, hors micro.)*

Mme JOULIA.- Non, ne répondez plus, s'il vous plaît, c'est moi qui vous réponds. Merci.

Le Coluche n'est pas parti en multiplex à l'extérieur, dans une zone ; il est resté en centre-ville. Le Théâtre de l'Olivier, au lieu de le construire à l'extérieur comme beaucoup d'équipements culturels et socioculturels que l'on voit dans d'autres villes, il est resté au centre-ville. Je ne vois pas de quel équipement culturel vous parlez.

M. PRÉTOT.- Le musée du centre ancien.

Mme JOULIA.- Mais le musée du centre ancien, d'abord, il est là, et il y a une étude. Vous savez que c'est la Métropole qui a la compétence culturelle. Il y a des fois où c'est bien intéressant aussi. Il va rouvrir. Dans le débat, en fait...

(Intervention hors micro.)

Mme JOULIA.- Bien sûr, il a été fermé à un moment donné pour des raisons structurelles de bâtiment, mais il va renaître avec un projet retoileté autour de notre véritable force au niveau de l'archéologie : nous avons la plus belle collection d'Europe de marques peintes sur amphores. C'est autour de ce projet que nous sommes en train de travailler.

Il y aura donc zéro disparition de structures culturelles sur la ville.

Deuxièmement, vous avez dit à un moment : « Oui, mais il y a des villes qui refusent des logements sociaux. » C'est vrai. Moi, je me félicite que, ici, nous soyons toujours dans les normes de la loi SRU et que nous ayons gardé au fil des années les logements sociaux, qui permettent d'une part d'être dans le cadre par rapport à la loi, et

d'autre part de répondre à une urgence sociale que relevait Mme Mora, puisque près de 70 % de notre population peut relever d'un logement social, peut demander un logement social. Ce ne sont pas des personnes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer, etc. Maintenant, ce ne sont presque que des logements très sociaux qui nous manquent. On le voit avec Claudie, des personnes travaillent avec un tout petit salaire, au SMIC ou à temps partiel, et n'arrivent pas à trouver un logement, même en logement social. Je trouve que c'est quand même important.

Je terminerai sur un constat que nous pouvons tous faire sur la mobilité, sur les connexions à l'autoroute, etc. Je ne pense pas que la Ville soit restée immobile sur ce sujet, j'en parlais la semaine dernière avec le Maire, parce qu'il y a une relation très forte par rapport à une demande du colonel Estève. On le sait, la base a vraiment poussé à un moment. La présidente Martine Vassal est venue rencontrer la colonelle Michel et, à ce rendez-vous, il a été débloqué une somme pour avancer petit à petit. Les collectivités font ce qu'elles peuvent avec leur budget contraint en ce moment pour faire avancer le projet global en gardant une cohérence. Après, on ne peut pas toujours dire « l'État », « l'État », « l'État », mais, en l'occurrence, c'est sa compétence. L'État tarde, et cela fait trente ans que l'on attend cette liaison qui permettra en partie le désenclavement.

J'entends aussi ce qu'a dit M. Gabanou sur ce qu'il se passe presque intra-muros, c'est-à-dire que l'on sait très bien qu'à certains horaires, si on est obligé de passer ou de revenir du quartier de la base, ce sera un casse-tête et une perte de temps.

Je pense donc que ce débat a permis à chacun de s'exprimer, et c'est vraiment tout l'intérêt de ces moments où chacun peut s'exprimer. Il y a des différences, c'est la démocratie. Il y a des visions, c'est la démocratie. Ceux qui gagneront les élections en 2026 auront peut-être une vision différente, nous verrons bien.

Merci pour tout cela. C'est vrai que tout cela dépend de la Métropole et qu'il faut rester très attentifs. En tant que conseillers métropolitains, je pense que nous pouvons aussi... En tout cas, je ne participerai pas à ce vote en étant en même temps à la Métropole. Je ne sais pas ce que feront mes collègues. C'est comme au Département quand on parle de...

(Intervention hors micro.)

Mme JOULIA.- Il y a un vote, puisque l'on doit prendre acte et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la délibération ou le dossier correspondant.

S'il n'y a pas de vote, il n'y a pas de vote, mais, au cas où, nous prenons acte. C'est bon comme cela ? D'accord. C'est bon comme cela, apparemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLUI ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE, OU SON REPRÉSENTANT HABILITÉ, À SIGNER LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION ET LE DOSSIER CORRESPONDANT.

36- Demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Toujours dans la continuité de ce que nous faisons en centre-ville, pour l'embellissement du centre-ville, contrairement à ce que M. Prétot dit, c'est une

opération de façade qui concerne le boulevard Painlevé, trois copropriétaires. Il y en a pour 18 900 € pour ce ravalement de façade, 13 230 € pour le Département, qui nous aide bien sur cette opération, et 5 670 € pour la commune.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

37- Déclassement d'une emprise de 18 m² à détacher du Domaine public communal sise allée du Baliveau au profit du propriétaire mitoyen

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Les délibérations 37 à 40 sont des constitutions de servitudes pour des tréfonds.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

38- Désaffectation et déclassement des anciens services techniques municipaux cadastrés Section BH n° 198 sis avenue du Tubé

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

39- Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section EA n° 114, sise Pierrefeu à Nord à ENTRESSEN au profit d'ENEDIS

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

40- Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section DO n° 0017, sise 2 chemin des Maurettes à ISTRES au profit d'ENEDIS

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

41- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à la gestion du site du centre éducatif et culturel Les Heures Claire (CEC) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- Le rapport 41 concerne l'approbation de l'avenant à la convention relative à la gestion du CEC. Dans cette délibération, vous aurez peut-être remarqué qu'il y a des répartitions de surfaces entre la Ville, la Métropole, etc.

Il y a une erreur matérielle à la page 2, je crois. C'est une page où il est question de la répartition en lots 11 et 16 des studios de la Maison de la danse. À la 9^e ligne, il y a « lots 11 et 16, studios, commune d'Istres, mise à disposition Métropole ». Il est écrit « studios 1 et 2 ». Est-ce que vous le voyez ? Je vous demande de remplacer « studios 1 et 2 » par « studios 3 et 4 ».

Êtes-vous d'accord pour cette modification ? C'est une erreur. Elle sera corrigée en Conseil de métropole, mais, la délibération étant la même, il faut que nous votions conformément à la délibération métropolitaine.

En dehors de cela, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (JOULIA Nicole)

42- Cession onéreuse d'une emprise de 12 m² à détacher du Domaine public communal sise allée du Baliveau au profit du propriétaire mitoyen

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Les délibérations 42 à 45 portent sur des cessions onéreuses. La première concerne un délaissé de terrain, il y en a pour 1 920 €. Il faudra aussi que l'on désaffecte et que l'on passe la procédure de déclassement.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

43- Cession onéreuse d'une emprise de 16 m² à détacher du Domaine public communal sis Ronde des Pioutons au profit d'une riveraine

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Même combat, cette fois pour 2 560 €. Là aussi, il y aura une procédure de déclassement. C'est un délaissé de 16 m².

POUR à l'unanimité des présents et représentés

44- Cession onéreuse d'une emprise de 15 m² à détacher du Domaine public communal sise chemin de Trigance « Le Pré de la Licorne » au profit du propriétaire mitoyen

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Une emprise de 15 m² pour 2 400 €, là aussi avec déclassement.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

45- Cessions onéreuses de deux emprises communales, à savoir l'une de 1 364 m² à détacher de la parcelle cadastrée section DM n° 2 et l'autre de 919 m² à détacher de la parcelle cadastrée section DM n° 35 au propriétaire riverain, situé à Pic Maurel à Istres

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Cette délibération concerne les équipements du Z5. C'est une cession pour deux terrains, un espace à usage de terrasse pour les usagers du Z5, et un espace qui a une nature de pinède, où il a été aménagé deux boulo-dromes. C'est une régularisation. Il y en a pour 18 264 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

46- Acquisition onéreuse de la parcelle cadastrée section DO n° 11 située Maurettes Ouest

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Cette fois, c'est nous qui achetons. C'est l'acquisition onéreuse d'une parcelle située aux Maurettes Ouest pour parfaire le tènement du futur « pôle Canin ». Nous achetons cette parcelle 12 330 € pour 1 644 m².

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DÉSIGNATION

47- Modification des représentants syndicaux CGT au Conseil d'exploitation de la Régie des agents de la Ville d'Istres

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Il s'agit des représentants syndicaux du syndicat CGT. Les propositions sont M. Cyrille Juignet, Mme Clara Lantelme, Mme Émilie Amouroux et M. Yannick Térones. Je vous demande d'approuver ces désignations.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

48- Désignations des représentants du Conseil municipal au Conseil syndical du groupement public pour la réhabilitation de l'étang de Berre, Syndicat mixte (G.I.P.R.E.B.) - Remplacement d'élus

Rapporteur : M. GARCIA

M. GARCIA.- Dans le cadre de la modification de l'organisation du GIPREB, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la désignation suivante, à bulletin secret ou à main levée, c'est vous qui en déterminerez.

Mme JOULIA.- Nous poserons la question à l'Assemblée.

M. GARCIA.- C'est le remplacement de Yves Garcia en qualité de délégué titulaire au Comité syndical du groupement public syndicaliste GIPREB et le remplacement de Mme Céline Tramontin en sa qualité de déléguée suppléante.

Mme JOULIA.- Déjà, nous allons poser la question. M. le Maire propose François Bernardini en qualité de titulaire et Yves Garcia en qualité de suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures.

Si quelqu'un demande que nous votions à bulletin secret, nous avons tout ce qu'il faut et nous le ferons. Si nous pouvons voter à main levée, nous le ferons de préférence. Quelqu'un s'oppose-t-il à un vote à main levée ? Non. C'est parfait. Nous passons au vote.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. PRÉTOT.- La seule fois où j'aurais voté pour lui ! J'espère qu'il m'en sera reconnaissant.

(Rires.)

M. GABANOU.- Madame Joulia, s'il vous plaît ?

Mme JOULIA.- Monsieur Gabanou, pardon.

M. GABANOU.- Est-ce que je peux revenir sur un point important, en lien avec le point n° 5 sur le concours aux associations, notamment l'avenant de la convention 5.5 d'objectif 2025, Société de chasse ? Je ne remets pas en cause la convention, je voulais juste sensibiliser la commune à une problématique, puisque l'on parle de la Société de chasse, avec son président, M. Ribbe.

Mme JOULIA.- Allez-y.

M. GABANOU.- Je voulais attirer l'attention de la commune sur la prolifération des sangliers dans notre ville. De plus en plus, il y a une stagnation de ces animaux autour

de l'étang de l'Olivier, ce qui provoque des accidents. Des sangliers viennent carrément sur les terrasses des maisons, détruisent les mobiliers et les jardins, et il y a des rencontres, des confrontations avec les habitants, ce qui a fait qu'une personne est tombée et s'est fait une entorse de la cheville.

Je voulais donc savoir si, via la Société de chasse... Je sais que c'est compliqué, on a essayé d'autoriser les tirs, mais apparemment c'est quelqu'un de la louveterie, cela s'appelle un lieutenant de louveterie. Alors, c'est très compliqué, parce qu'il y a une ou deux personnes dans les Bouches-du-Rhône, et je dis bien sur les Bouches-du-Rhône, pas sur notre secteur, malheureusement. Qu'est-ce que la commune peut faire ? C'est de pire en pire.

M. CASADO.- Le lieutenant de louveterie s'appelle M. Staiano, il est à Saint-Mitre avec son fils et il n'est pratiquement que sur le territoire d'Istres. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous avons essayé d'organiser des battues de sangliers, mais, compte tenu de la configuration et du nombre d'habitations, c'est très, très compliqué. Il faudrait empêcher les habitants de passer pendant un moment. Ce n'est donc pas envisageable.

Néanmoins, ce lieutenant de louveterie peut non seulement intervenir sur les propriétés municipales et sur les voiries publiques, mais il peut aussi intervenir chez les privés. C'est déjà arrivé qu'un privé le sollicite parce que le sanglier est rentré chez lui, qu'il a démonté la pelouse, qu'il a cassé des murs. Les privés peuvent le demander, il y a une adresse sur...

M. GABANOU.- La problématique, Monsieur Casado, ce sont les moyens. Ils ont une cage pour piéger les animaux, mais il y a tellement de demandes...

M. CASADO.- Lui peut tuer des animaux de nuit, c'est d'ailleurs le seul. Il a droit à trois coups de fusil avec les lunettes infrarouges, qu'on lui a prêtées. Ils sont deux dans le département, mais ils n'ont pas trop les moyens, nous leur avons donc prêté par l'intermédiaire de la Société de chasse des lunettes infrarouges pour qu'ils puissent voir la nuit. Il a toutes les possibilités et c'est quelqu'un de compétent, c'est son métier.

Concernant les battues avec une société de chasse, ce sera très compliqué. Cela pourrait se faire dans des endroits beaucoup plus boisés mais sans construction. Autour de l'étang de l'Olivier, c'est...

M. GABANOU.- Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a un manque d'informations sur cette problématique, on n'a pas d'information qui précise qu'il faut contacter telle ou telle personne. Je ne sais pas si c'est à la charge de la municipalité de faire...

M. CASADO.- Non, nous avons la charge d'indiquer qu'il y a des animaux sauvages qui risquent de traverser les voiries, des choses comme cela, vous voyez les panneaux avec les antilopes. Par elle-même, la Ville n'a pas la compétence d'organiser des battues, c'est soit la DDTM ou la DREAL, à la limite, avec justement la louveterie et la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. GABANOU.- Sur le chemin du Tour-de-l'Étang, les sangliers vident carrément les poubelles, donc il y en a de partout. C'est la problématique avec les véhicules et la confrontation avec les habitants.

Mme JOULIA.- Oui, c'est vrai, on nous le dit souvent.

M. CASADO.- J'en sais quelque chose, croyez-moi.

Mme JOULIA.- M. Raoult et M. Casado vont réfléchir à un moyen pour arriver au moins à faire savoir aux habitants, peut-être par l'intermédiaire d'*Istres Mag*, qui il faut contacter.

M. GABANOU.- Merci, Madame Joulia.

Mme JOULIA.- Chers collègues, nous arrivons au bout de notre ordre du jour. Je vous souhaite une bonne journée, et à demain pour ceux qui le peuvent et qui seront là.

La séance est levée à 10 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,

Suzelle AYOT

Le Maire d'Istres

François BERNARDINI